

Sainte Marie, le 27 février 2026

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 février 2026

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie, s'est réuni le 26 février 2026 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Gérald GROSCLAUDE, Maire de la commune.

Étaient présents : GROSCLAUDE Gérald - EMONIN Claire - GROSCLAUDE Denis — VALLAT Stéphanie - BIRRINGER Frédéric - BARAILLER Monique — BARBET Hervé - BOURGEOIS Alain – GUERITTOT Geneviève - HERMANT Éric – MONNIER PETETIN Nathalie - VALLAT Guillaume - VALTON Julien.

Était absente excusée : MAITRE Martine

Madame Claire EMONIN a été nommée secrétaire.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission bois et agriculture

Le responsable de la commission donne les informations suivantes aux membres du conseil municipal :

- Dans la parcelle 27, il restait des houppiers non exploités par le passé. La société « ACCO forêt » a fait une offre commerciale pour acquérir ce bois. Après accord de l'ONF et des membres de la commission, une vente à l'amiable sera faite (5 € la tonne).
- Dans les parcelles 37 et 39, il restait des houppiers non exploités tous situés en coteau. L'agent ONF a contacté la société « TRANSTHOM » qui a fait une offre. Accord de la commission et de l'ONF pour la vente (568 € HT).
- En bordure des routes de Montenois et d'Arcey, des arbres dangereux ont été identifiés. L'agent ONF a contacté la société « TRANSTHOM » qui a fait une offre d'achat. Accord de la commission et de l'ONF pour la vente (289 € HT).
- Au terrain de moto-cross, des arbres (chênes et charmes) ont été abattus pour un volume d'environ 2,47 m³ de grumes et 5 à 8 stères de bois de chauffage. Le responsable de la commission attend des offres de la part de professionnel du bois. Informations à suivre.
- Le 26 février, l'ONF mettait en vente les grumes issues de la forêt de SAINTE-MARIE (169,35 m³ de hêtre et 11 m³ de chêne). Le responsable informera les membres du conseil du résultat de la vente prochainement.

Commission Bâtiments

Le Maire informe les membres du conseil municipal que la fibre a été installée dans l'ancien local de la Poste.

Commission communication

La responsable de la commission informe les membres du conseil municipal qu'un correctif sera fait sur les horaires de bruit erronés dans le prochain numéro du bulletin municipal ainsi que sur l'application et le site internet.

Commission Aménagement du territoire

PA :

MELIS Chantal – 21 rue de Lougres – Lotissement 1 lot –

DP :

RUSPINI Béatrice – 26 rue de Lougres – Carport

Retour :

PC :

BEUCLER Sophie – 8 rue de la Poste – Création d'un abri de stockage pour le bois – **ACCORDÉ LE 29/01/2026**

DP :

BAGUE Mélanie – 4 rue des Grands Moulins à Vent – Construction d'une piscine - **ACCORDÉ LE 17/02/2026**

CU:

SAS AMBLARD et SAUGET - Lieu dit Dessous le Bravoid - **RÉPONDU LE 03/02/2026**

Maître Isabelle TROUILLAT – Chauillère - **RÉPONDU LE 12/02/2026**

COMPTES FINANCIERS UNIQUE 2025

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que cette année il a été décidé de passer au Compte Financier Unique, le Conseil Municipal vote un seul document au lieu du compte de gestion et du compte administratif.

Sous la présidence de Madame Claire EMONIN, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité, **APPROUVE** le CFU 2025 de la commune ainsi que celui de la FORÊT.

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'affectation des résultats du CFU 2025 comme suit :

Budget Commune

- d'inscrire au compte 002 un report à nouveau de **460 245.72 € (RF)**
- d'inscrire au compte 001 un report à nouveau de **260 273.13 € (DI)**
- d'inscrire **145 941.13 €** au 1068 **(RI)**

Budget Forêt

- d'inscrire au compte 002 un report à nouveau de **48 920.17 € (RF)**
- d'inscrire au compte 001 un report à nouveau de **25 206.10 € (DI)**
- d'inscrire **28 238.10 €** au compte 1068 **(RI)**

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SALLE DU PRÉAU

Lors du précédent conseil, il a été décidé de modifier le règlement de la salle des associations, le Maire propose pour ce conseil aux membres de modifier le règlement intérieur de la salle du préau afin d'y interdire également l'utilisation de tous les éléments d'artifices, même électriques, dans notre salle et de mettre à jour celui-ci.

Après présentation du projet de règlement de la salle du préau, quelques points ont été modifiés par les membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de valider ce nouveau règlement intérieur pour la salle du préau.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – PRÉVOYANCE –

Le Centre de Gestion accompagne les collectivités en leur proposant, lorsqu'elles le souhaitent, d'adhérer à des contrats d'assurance groupe, négociés pour leur compte.

Le contrat « Protection sociale complémentaire – Prévoyance », qui permet aux agents de se couvrir de la diminution ou de la perte de rémunération en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès et le contrat « Risques statutaires », destiné couvrir les charges liées à la rémunération versée par l'employeur public en cas d'absence de ses agents pour raison de santé (maladie, accident, maternité, etc.) arrivent à échéance au 31 décembre 2026.

Afin d'assurer la continuité de couverture, le CDG engage dès à présent une procédure de renouvellement de ces deux contrats groupes.

La première étape de cette procédure consiste à recueillir, par le biais d'un mandat, l'accord de la commune.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance ».

Concernant le contrat « Risques statutaires » le conseil municipal n'a pas besoin de délibérer pour engager la procédure de renouvellement

DEMANDE DE SUBVENTION

La responsable de la commission présente aux membres du Conseil Municipal plusieurs demandes de subventions traitées avec les membres de la commission animations.

- Les randonneurs de la Vallée du Rupt, subvention demandée : à notre convenance
- Moto Club, subvention demandée 500 €.

L'exposé de la responsable entendu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de :

- 80 € aux randonneurs de la Vallée du Rupt,
- 500 € au Moto Club.

DIVERS

SIVU de la Chauillère

La Présidente informe les membres du conseil municipal que les inscriptions pour la rentrée 2026-2027 sont en cours, prévision actuelle 13 PS pour cette rentrée.

Elle fait part également aux membres du conseil qu'un stage de réussite a eu lieu pendant les vacances d'hiver à l'école avec 12 enfants pendant une semaine.

Elle les informe également que quelques travaux dans les bâtiments sont à venir (rideaux et rénovation).

Message du Maire aux membres du conseil municipal

Je ne peux évidemment pas clôturer ce dernier conseil sans vous adresser, Mesdames, Messieurs les élus mes chaleureux et sincères remerciements. Vous qui m'avez accompagné et notamment les adjoints qui ont siégé à mes côtés en conseil municipal. Merci à vous tous, chers élus pour votre soutien, votre participation active, vos éclairages, votre engagement.

Permettez-moi d'abord de rappeler quelques-unes de nos réalisations pendant ce mandat, en lien avec le programme que l'on s'était fixé ou pas...

En matière d'économies d'énergie :

- Isolation de la toiture des logements de l'école, de « la poste »
- Le changement de la chaudière gaz de « la poste » qui permettra des gains de consommation et un meilleur rendement
- Dorénavant tout l'éclairage public est en LED.

Au sujet de la forêt :

Nous avons géré, je pense, du mieux possible les bois communaux compte tenu de l'état sanitaire de ceux-ci. Il y a eu un gros travail de la commission durant tout le mandat. Je salue l'engagement des élus de cette commission élargie pour le besoin.

En matière de communication :

Là aussi, il y a eu du changement ! Ce que l'on retiendra de ce mandat, c'est le nouvel « ECHO », l'appli mobile, le panneau numérique... Merci à tous les élus qui se sont investis dans ces dossiers (n'est-ce pas Claire ?).

En matière d'urbanisme :

Encore une commission qui a réalisé un travail important, régulier, durant le mandat. MERCI à Stéphanie et aux membres de la commission. Beaucoup de dossiers permis de construire, demandes de travaux, demande de CU ont été étudiés. Enfin, la révision du PLU communal a été engagée, elle va se poursuivre...

En matière de voirie et de sécurité :

Hormis les travaux d'entretien de voirie (peinture et rebouchage des trous), nous avons réalisé la sécurisation des entrées de communes des cotés Lougres et Montenois (création de trottoirs). Comme chacun a pu le constater, les travaux de la traversée du village ont apporté de la sécurité aux riverains, aux piétons, aux cyclistes et aux usagers.

Un regret tout fois dont j'assume seul la responsabilité concernant la maison du 7 rue de Lougres que nous avons acquise... Je m'engage à achever ce projet dans les prochains mois du nouveau mandat.

Une satisfaction : Les finances de la commune ! :

En 2020, elles étaient saines. En 2026, elles sont saines ! Nous avons réalisé des travaux et des investissements importants sans augmenter les impôts communaux !

Mesdames, Messieurs, pour tout votre travail, je vous remercie !

Je voudrais avoir encore un mot pour celles et ceux qui, dans quelques semaines, ont fait le choix d'arrêter leurs engagements municipaux. Être adjoint, être conseiller municipal, ce n'est pas une fonction parmi d'autres : c'est un engagement du quotidien. C'est répondre aux urgences, accompagner les projets, écouter les inquiétudes. C'est porter la responsabilité de décisions concrètes qui façonnent la vie de nos communes. Vous êtes conseillers, adjoints... depuis mars 2020 ou depuis beaucoup plus longtemps... Vous avez choisi d'arrêter. Que vous ayez fait 1 mandat ou plusieurs, à tous je veux vous dire MERCI ! Merci pour votre engagement. Merci pour votre travail. Mesdames, Messieurs votre mission est bientôt finie. Les élections c'est le 15 mars... Il faut accomplir encore une charge... le bureau de vote...

Pour conclure je voudrais saluer plus particulièrement l'engagement d'un membre de l'équipe... 43 ans d'engagement ! Merci Monsieur Denis GROSCLAUDE.

Bravo !!!

Denis, Papa, tu es élu depuis 1983. C'est donc ton 7^{ème} mandat !!! Tu exerces la fonction d'adjoint depuis 1989... Il y a d'abord eu par le passé, ton papa, mon grand-père, qui a été Maire et adjoint... Puis tu as pris la relève... Une chose est sûre, tous les deux, nous aimons notre village... Encore une fois **MERCI** pour tout ce que tu m'as transmis, merci pour ce que tu m'as appris ! Et merci pour ce que tu as fait pour les habitants depuis 43 ans.

Mesdames, Messieurs vous aurez mérité un peu de repos... Profitez de ce nouveau temps libre. Mais rassurez-vous ! Je ne vous oublie pas... Je ne manquerai pas de vous solliciter pour d'autres missions très prochainement peut-être...

Pour celles et ceux qui ont choisi de continuer l'aventure avec moi, je vous remercie pour votre confiance. Nous aurons la charge de prolonger, ensemble le chemin débuter par cette équipe et d'y apporter notre touche personnelle avec les nouveaux élus qui nous rejoindront.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h28.

Le Maire, Gérald GROSCLAUDE

The image shows the official blue ink stamp of the Municipality of Sainte-Marie, Doubs. The stamp is circular with the text "MAIRIE DE SAINTE-MARIE" around the top and "Doubs" at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a castle tower and a sun. To the right of the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Gérald".